



Mesures de lutte contre le coronavirus à partir du 28 avril

Le nombre des nouvelles hospitalisations de patients atteints du Covid-19 devrait amorcer une baisse fin avril, ce qui nous permet de lancer prudemment la première étape du calendrier de déconfinement à partir du 28 avril.

Règles de base

Hygiène



Lavez-vous régulièrement les mains.

Éternuez et tousez dans le pli de votre coude.

Distance



Respectez une distanciation physique de 1,50 m.

Évitez les lieux très fréquentés.

Tests



En cas de symptômes : restez confiné.

Faites-vous immédiatement tester.

Mesures générales



Pas de couvre-feu.



Portez un masque lorsque c'est obligatoire.

Rassemblements



Recevez au maximum 2 personnes par jour (hors enfants de moins de 13 ans).



N'effectuez qu'une visite par jour.



À l'extérieur maximum 2 personnes ou les membres d'un même foyer.

Transports et voyages



N'empruntez les transports publics que pour les **déplacements indispensables.**



Ne partez pas en voyage à l'étranger avant le 15 mai.

Commerces



Ouverture des **commerces non essentiels** jusqu'à 20 h.



Ouvertures des **commerces essentiels.**



Pas de vente de boissons alcoolisées après 20 heures.

Restaurants, cafés et événements



Ouverture des **terrasses en plein air** de midi à 18 h avec au maximum **2 personnes ou les membres d'un même foyer** par table (hors enfants de moins de 13 ans).



Fermeture des salles de restaurants et de cafés. La vente à emporter et la livraison à domicile sont possibles.



Interdiction des événements.

Lieux accessibles au public



Fermeture notamment des musées, des cinémas et des bibliothèques.

Enseignement et accueil des enfants



Ouverture des écoles primaires, des garderies périscolaires et des crèches.



Ouverture sous conditions des écoles secondaires.



À partir du 26 avril, ouverture sous conditions des établissements d'enseignement supérieur.

Sport



En intérieur : les équipements sportifs restent fermés. *Leçons de natation autorisées pour les enfants de moins de 13 ans.*



En plein air : autorisé sans restriction pour les moins de 18 ans. Sous conditions à partir de 18 ans.

Rencontres sportives interdites.

Travail



Télétravail, sauf si c'est impossible.

1^{ère} étape du calendrier de déconfinement.

**alleen samen krijgen we
corona onder controle**

Pour en savoir plus sur les exceptions
et les conditions :
rijksoverheid.nl/coronavirus
ou 0800-1351